

Propositions du groupe « Société numérique et citoyenneté »*
de la ligue de l'enseignement

Sur le B2i en général

Il convient d'acter par des expressions fortes que :

•1* Le B2i répond à la nécessité, dans une société dont les évolutions sous les effets des usages du numérique sont spectaculaires, de former les élèves, futurs citoyens, à un usage raisonné, responsable, autonome, créatif et citoyen des outils numériques.

En conséquence les axes essentiels du B2i sont :

•La formation citoyenne tant aux aspects juridiques qui régissent les usages du numérique (loi informatique et libertés, lois sur la protection des données personnelles, sur l'identité numérique...) qu'aux aspects sociaux, tels que par exemple le développement d'une société panoptique où la « transparence généralisée » sous le regard des états, des marchands et de tout un chacun met de plus en plus en danger les libertés individuelles et collectives ;

•La formation de l'esprit critique sur l'information donnée dans les médias en général, mais plus particulièrement, dans le B2i, sur la validité des informations trouvées sur la toile et sur la validité des traitements numériques.

2* Les compétences du B2i font partie du socle commun ;

•3* La validation des compétences du B2i est de la responsabilité de tous les professeurs au collège et au lycée, sans qu'une responsabilité particulière soit attribuée aux enseignants de telle ou telle discipline. A l'école le professeur valide les compétences à l'occasion de l'enseignement dans tous les champs disciplinaires ;

•4* Une concertation doit être entreprise pour savoir si et selon quelles méthodes les intervenants des activités périscolaires peuvent, en coordination avec les enseignants, valider des compétences du B2i.

. 5* Une banque nationale de ressources pédagogiques pour l'école, le collège et le lycée doit être mise en place sur la méthodologie de la formation à l'esprit critique concernant l'information, avec proposition d'outils (exemples de sites) permettant aux enseignants d'assurer au mieux cette formation.

.6* La formation au développement de l'esprit critique, et aux aspects éthiques de l'extension des usages du numérique dans la société doit être renforcée dans le C2i2 enseignants. La formation aux compétences de ce certificat doit avoir lieu avant titularisation de l'enseignant, avec possibilité de rattrapage pour ceux qui n'auraient pas obtenu la validation de cette formation.

•7* Le B2i a pour axe principal la formation citoyenne, il n'est donc ni superflu ni en concurrence avec l'enseignement de l'informatique et des sciences du numérique, qui n'a pas du tout le même objet.

8* Malgré le mot « informatique » le B2i n'est pas une formation à l'informatique et aux sciences du numérique. Cependant sa notoriété croissante et les difficultés de tout changement dans le système éducatif font qu'il n'est sans doute pas opportun d'en changer le nom.

Sur le projet de texte « B2i lycée »

Modifier le préambule. Au lieu « pour la *maitrise* des techniques usuelles de l'information et de la communication » écrire « pour former les élèves à un *usage raisonné et citoyen* des outils numériques », ou encore « pour former les élèves à un *usage raisonné et citoyen* des techniques usuelles de l'information et de la communication ».

Domaine 2 : ajouter un item « *Connaitre l'existence des différents textes nationaux ou internationaux qui, depuis 1978, ont pris en compte les évolutions des outils et des usages : protection des données personnelles, identité numérique, accès des États aux données personnelles.* »

Ajouter un item : « *Conduire une analyse raisonnée de certaines des conséquences éthiques et déontologiques des évolutions des applications et des usages du numérique dans la société : transparence, protection des libertés*

publiques et privées, maîtrise d'un environnement d'objets communicants ».

Domaine 3 : ajouter « insérer des hyperliens dans un document ».

Domaine 4 : ajouter « maîtriser une méthodologie permettant l'analyse critique des informations trouvées sur internet : site, date, auteur, croisement avec d'autres informations ».

Domaine 5 : l'item « distinguer une simulation... » n'est pas à sa place ici. Le transférer au domaine 2.

A la suite de cet item, rajouter au domaine 2 : Être capable d'analyser la nature des modèles employés et leurs limites de validité.

Remarque : *les items du domaine 1 sont très liés aux usages actuels en 2013. Il conviendra de veiller constamment à la validité du texte dans le temps.*

(Françoise Blime, Jean-Michel Bérard, Jean-Yves Dupuis, Robert Jammes, Christine Menzaghi)*

*Contact : Arnaud Tiercelin- Responsable du Secteur Education-
atiercelin@laligue.org*